

RA / 931 / 2024 DGST / DM / 419 2024 T

Nous, Maire de la Ville de CAMBRAI,

Vu la demande établie par Monsieur Maxime Martin, par laquelle il nous informe que la société Gedimat va effectuer une livraison de matériaux, le lundi 24 juin 2024, rue de Nice.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le règlement de voirie communale adopté par la séance du conseil municipal du 28 septembre 2015

Vu l'avis de Mr le chef de la Circonscription de Police de Cambrai.

Arrêtons :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à occuper le Domaine Public, rue de Nice, au droit du n° 3, le lundi 24 juin 2024, sous réserve de se conformer au Règlement de Voirie en vigueur et restera, seul responsable, des accidents pouvant survenir du fait de cette installation.

Une signalisation sera installée par les soins et sous la responsabilité du pétitionnaire qui sera seul responsable de cette signalisation.

Article 2 : Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit :

Rue de Nice
au droit du n° 3

le lundi 24 juin 2024.

Article 3 : Pour les besoins du chantier la circulation des piétons pourra être interdite sur le trottoir.

Les piétons devront impérativement emprunter le trottoir opposé en utilisant les passages piétons existant aux intersections des voies.

Une signalisation verticale sera implantée de part et d'autre du chantier par des panneaux B9a complétée par des panonceaux « Passage piéton obligatoire ».

Article 4 : Une signalisation temporaire et conforme à la réglementation sera mise en place par le pétitionnaire qui entretiendra ce dispositif et prendra toutes les dispositions nécessaires pour prévenir tous accidents pour lesquels elle sera tenue responsable.

Article 5 : Mme la Directrice Générale des Services, Mr le Commissaire de Police, Mr le chef de la Police Municipale et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 19 juin 2024

Par délégation du Maire,
le conseiller Municipal Délégué
Jean Pierre Bavencoffe

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'J.P. Bavencoffe', written over a circular official seal. The seal is also in blue ink and features a central heraldic emblem surrounded by the text 'CAMBRAI' at the top and 'MUNICIPALITE' at the bottom.